

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2016

Approbation de la séance du Conseil Municipal du 27 Janvier 2016

VOTE : pour : 18 contre : 5 abstention : 0

Thierry CHAPUT : au sujet de la délibération 2016002 portant « déclassement et aliénation d'un délaissé » nous aurions voulu que soit indiquée la mention « annule et remplace » puisqu'elle reprend celle rédigée en septembre 2015.

Jean-Marc MORVAN : nous regarderons la procédure

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AIRE DE CAMPING-CARS

Quatre entreprises ont soumissionné et après examen et analyse des offres par le maître d'oeuvre, le Cabinet Chanéac, tous les dossiers étaient recevables. L'entreprise TP LYAUDET présente l'offre la mieux disante pour la construction de l'aire de camping-cars, en regard des exigences demandées dans le dossier de consultation.

Le montant des prestations est de 477 513,68 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 18 contre : 5 abstention : 0**

Philippe MANIEL : pour toutes les délibérations qui se rapporteront à la construction de l'aire de camping-car, nous voterons contre car nous considérons que le contrat d'accompagnement de 245 000 € donné par le Conseil Départemental n'a pas été utilisé à bon escient, à savoir au profit des Orcinois.

DELIBERATION PORTANT AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AIRE DE CAMPING-CARS

Vu la délibération en date du 15 Avril 2015 portant attribution du marché de maîtrise au Cabinet CHANEAC pour un coût de prestation de : 11 000 € HT et 1 000 € HT (EXE) pour la Tranche 1 du projet.

Le Cabinet CHANEAC après étude du dossier nous a indiqué qu'il n'était pas possible, en regard de la configuration du terrain, de ne traiter que la tranche 1. Il lui était indispensable d'intégrer les tranches 2 et 3 dans sa proposition afin de présenter une étude cohérente. La prise en charge des 3 tranches dans le projet a engendré un surcoût d'honoraires à hauteur de 1 950 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération : **VOTE : pour : 18 contre : 5 abstention : 0**

DELIBERATION PORTANT CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SIEG POUR LA CONSTRUCTION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS

Il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants : **ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE L'AIRE DE CAMPING-CARS – TR1**

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme auquel la commune est adhérente. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à **43 000,00 € HT**

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT pour les travaux d'éclairage public, en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit : 21 502,70 €

La totalité de la T.V.A. grevant ces dépenses sera récupérée par le S.I.E.G.

Cette subvention sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : **VOTE : pour : 18 contre : 5 abstention : 0**

DELIBERATION PORTANT DEMANDE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL 2016/2018

Nous déposons une demande subvention dans le cadre du FIC 2016/2018 sur deux dossiers :

- ① réhabilitation et agrandissement de la mairie
- ② réhabilitation de la Place St Julien sur laquelle se trouvera la parvis de la mairie

Pour les travaux de la mairie, le Conseil Départemental nous a déjà attribué, en 2015, une subvention dans le cadre du CTDD 2013/2015, mais sur la base de 720 000 €. Or les travaux de la mairie s'élèvent à 1 396 465 €.

Il convient de redéposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'agrandissement et la réhabilitation de la mairie, dans le cadre du FIC 2016/2018 :

- montant restant des travaux : **676 465 € au taux de 25 % avec un coefficient de 0,61, soit 103 160 €**
- pour la réhabilitation de la Place St Julien : **625 600 € au taux de 25 % avec un coefficient de 0,61, soit 95 404 €**

Le Conseil Municipal, après délibération : **VOTE : pour : 18 contre : 5 abstention : 0**

Jean-Marc MORVAN : outre cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FIC, nous avons déposé une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre du « soutien à l'investissement public local ». Cette subvention porte sur l'agrandissement et la réhabilitation de la mairie dans les champs de la rénovation thermique et la mise aux normes des équipements publics pour la mise en accessibilité du bâtiment.

Philippe MANIEL : nous votons contre, car nous sommes en opposition au projet de rénovation de la mairie comme c'est proposé.

DELIBERATION PORTANT PROJET D'EXTENSION DU SMGF

Vu la délibération de la Commune d'Orcines en date du 7 Décembre 1996 portant avis favorable pour la création d'un Syndicat Mixte de Gestion Forestière

Vu l'arrêté Préfectoral du 24 Novembre 1999 portant création du SMGF d'Orcines

Vu la délibération du Comité Syndical du SMGF du 8 janvier 2016 portant projet d'extension du SMGF

Dans le cadre de l'étude foncière préalable au renouvellement de l'aménagement forestier du SMGF d'Orcines (plan de gestion pour les 20 ans à venir) programmé sur 2016, certains membres du comité syndical ainsi que la commune d'Orcines, ont montré un intérêt pour faire le point sur les terrains forestiers ne relevant pas actuellement du régime forestier à éventuellement ajouter à la compétence du SMGF d'Orcines.

Sur le plan de la procédure, afin de réaliser cette étude foncière, il convient que la commune d'Orcines et le SMGF, prennent une délibération concordante spécifiant que les parcelles identifiées seront intégrées de fait au SMGF. Les parcelles sélectionnées qui seront intégrées dans cette extension devront avoir un minimum d'intérêt forestier, même faible, afin de ne pas obérer pour autant la possibilité de leur valorisation.

Pour cette raison, il est proposé de ne pas modifier dans l'immédiat les quotes-parts actuelles du SMGF. La future surface à soumettre sur l'ensemble des sections déjà dans le SMGF pourrait être comprise entre 100 et 200 ha.

Le contenu de l'étude foncière :

- ↳ identification des parcelles non soumises, section par section
- ↳ classement des parcelles identifiées par rapport au P.LU (*ne retenir que les parcelles en zones naturelles*)
- ↳ identification de l'intérêt sylvicole des parcelles retenues (*description à partir des photos aériennes + visite de terrain*)
- ↳ échanges entre la Commune d'Orcines/SMGF/ONF pour le choix définitif des parcelles à faire bénéficier du Régime forestier

Pour le coût de cette étude foncière, il est demandé que les frais soient pris en charge à part égale, entre le SMGF et la Commune d'Orcines, soit 50 % pour chaque collectivité.

Le Conseil Municipal, après délibération : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

André FERRI : cette étude sera faite par l'ONF

Jean-Marc MORVAN : pour le moment nous parlons d'un pourcentage de prise en compte entre les deux collectivités car la somme avancée n'est qu'une estimation et non un devis.

DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Le contrat de maintenance des installations thermiques doit être renouvelé. La Société IDEX a présenté une offre de contrat de maintenance. Les prestations annuelles s'élèvent à 4 543,72 € TTC (3 786,43€ HT). Elle a été retenue par la commission des finances

Le Conseil Municipal, après délibération : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

Marie-Martine VIGIER : le contrat porte sur l'entretien courant et le dépannage des installations

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DU CAMPING

Le camping municipal d'Orcines sera remplacé courant 2016 par une aire de camping-cars mais que l'aire technique actuelle pour les camping-cars reste en service. Les tarifs de cette aire technique sont de

- 100 litres d'eau : 2 €
- prise de courant électrique : 2 €

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

DELIBERATION PORTANT ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES SUR LA BUDGET ASSAINISSEMENT

Lors de la construction du lotissement « Route des Puys » en 2007, GAILLARD IMMOBILIER, par commodité pour le lot N°2, a fait une demande de branchement auprès de la Mairie. La mairie aurait dû émettre le titre (760,36 €) au nom du propriétaire du lot N° 2, mais l'a fait au nom de GAILLARD IMMOBILIER compte tenu que le propriétaire n'a pas fini la construction de sa maison, a vendu la maison en l'état et est parti sans payer les frais de branchement. De ce fait GAILLARD IMMOBILIER reçoit régulièrement des relances de la Trésorerie.

En raison de l'erreur de la mairie, il serait opportun de faire une annulation de titre pour régulariser ce dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération : **VOTE : pour : 23 contre : 0 abstention : 0**

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DU BUREAU DE CONTROLE SPS LORS DE LA CONSTRUCTION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS

Durant les travaux de construction de l'aire de camping-cars nous devons retenir un bureau de contrôle

Les missions sont : ① **PHASE DE CONCEPTION** : élaboration des PGCSPPS / mise au point DCE avec maîtrise d'œuvre / ouverture du registre journal. et préparation du chantier / harmonisation des PPSPS

② **PHASE REALISATION** : visite sur chantier / tenue du registre journal / élaboration du DIUO
Réception des travaux / transmission du DIUO

Suite à mise en concurrence, la société retenue par la commission des finances, est GAYAUD & CIE, avec des honoraires de 1 500 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, par : **VOTE : pour : 18 contre : 5 abstention : 0**

Jean-Marc MORVAN : au niveau du rond point du golf nous allons engager la procédure applicable aux parcelles en état d'abandon manifeste.

↳ Samedi 27 Février à 10 heures, il est proposé une visite de l'ECP. Pour ceux qui ne pourraient venir, une autre visite sera programmée courant avril.

↳ samedi 5 mars à 10 heures au foyer rural, les conseillers départementaux du canton d'Orcines, M. Jean-Marc BOYER et Martine BONY, ont invité tous les présidents des associations pour leur expliquer comment déposer des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental.